

Paris, le 18 décembre 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 44 tonnes : c'est fait !

Un nouveau décret ouvre nos routes et autoroutes aux poids lourds de 44 tonnes à 5 essieux. Il constitue une très bonne nouvelle pour les donneurs d'ordre. Mais est-elle aussi bonne pour la route ? Concrètement il corrige un décret de « complaisance » du 11 janvier 2011, particulièrement mal ficelé, dans sa précipitation.

Nonobstant la sécurité routière, ce décret mettra sur le réseau routier encore plus de véhicules. Nous savons aujourd'hui que le 44 tonnes alourdit le coût du transport routier, sans engendrer le relèvement escompté des tarifs ; mesure qui affaiblit à la fois les Routiers et plus encore le transport combiné.

Pour toutes ces raisons, qui vont à l'encontre d'un transport durable et plus « vert » revendiqué politiquement, nous demandons une vraie compensation en faveur du transport combiné : à savoir l'exonération totale de la taxe PL pour les pré et post acheminements. Car nous l'affirmons avec force, cette nouvelle taxe ne favorisera en rien le Transport Combiné ; bien au contraire, elle contribuera à son affaiblissement !

000-000

Si le Ministère est cohérent avec ses déclarations et avec ses actes, il doit nous accorder cette exonération qui serait un vrai signal adressé à toute la profession et aux chargeurs permettant aux transporteurs de s'engager dans un report modal massif.

000-000

Gérard PERRIN, Président du GNTC.

Le Groupement National des Transports Combinés (GNTC) est une organisation professionnelle créée en 1945, qui accueille la quasi-totalité des entreprises privées, qu'il s'agisse :

- de transporteurs routiers de toutes tailles et de toutes spécialités, pratiquant le Transport Combiné,
- d'opérateurs - ferroviaires et fluviaux - de transport combiné exploitant cette technique.
- d'acteurs de la filière du transport combiné (aménagement et construction de terminaux, constructeurs de caisses mobiles.....).

Contact : Jean-Yves PLISSON - Délégué Général- Tél : 01.42.93.53.88